
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 14 mars 2017

Résolution: CA17 22 0059

Motion pour des investissements financiers supplémentaires de l'arrondissement du Sud-Ouest dans son Plan local de développement durable

Considérant l'adhésion du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest, le 5 avril 2016, à la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015;

Considérant que la Déclaration, s'adressant aux municipalités et à leurs élus, visait principalement à :

- promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de 2015 négociés lors de la COP21 (dont la réduction de la production des GES);
- produire et mettre en Suvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques;

Considérant qu'avait lieu à Montréal, du 7 au 9 mars 2017, la Cinquième Plateforme régionale sur la Réduction des risques de catastrophes des Amériques, organisée par le gouvernement du Canada, en collaboration avec le bureau des Nations Unie, qui vise à réduire les risques de catastrophes naturelles et d'origines humaines;

Considérant l'analyse de vulnérabilité face aux changements climatiques sur le territoire du Sud-Ouest réalisée par la Division de la planification et du suivi environnemental des services centraux de la Ville de Montréal en 2015, qui soulignait l'importance de :

- réduire les ilots de chaleur en augmentant les ilots de fraîcheur;
- augmenter la percolation des eaux de pluie directement dans le sol;

Considérant qu'actuellement, les dépenses de l'arrondissement du Sud-Ouest reliées à l'environnement et au développement durable se limitent à :

- l'entretien des parcs et la plantation d'arbres;
- la subvention du programme Éco-Quartier;
- le soutien aux citoyens pour la création de ruelles vertes depuis le budget d'investissement (PTI) de 2013;

Considérant que l'arrondissement du Sud-Ouest rend public, en ce mois de mars 2017, le bilan de son premier Plan local de développement durable (2013-2015) et produira son deuxième Plan local de développement durable dans les prochains mois;

Considérant que la subvention de l'arrondissement du Sud-Ouest au programme Éco-Quartier est la même aujourd'hui qu'en 2010;

Considérant qu'une douzaine de projets de ruelles vertes sont actuellement à l'étude par l'arrondissement du Sud-Ouest et par le programme Éco-Quartier, afin qu'elles puissent éventuellement être mises en Suvre par des citoyens engagés dans l'embellissement et le verdissement de leur milieu;

Considérant que la première route de collecte des résidus alimentaires dans les bâtiments de neuf logements et plus est prévue ce printemps et que ce nouveau défi nécessitera de la sensibilisation au porte à porte, ainsi que de l'organisation et de la créativité dans plusieurs sites pour le tri et l'entreposage des déchets;

Considérant l'opportunité financière de modifier les budgets d'investissement jusqu'ici prévus grâce à la réaffectation de sommes importantes pour la réfection des piscines, dont la dépense est nouvellement assumée par la ville-centre.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest affecte des sommes supplémentaires (ressources humaines et travaux) à la mise en place d'actions réalisables en 2017, à la suite de l'analyse des services, dans le cadre du Plan local de développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.16